Musée Sacem

3293

Ne rien inscrire dans cette case

S. A. C. E. M.

SOCIÉTÉ DES AUTEURS, COMPOSITEURS ET ÉDITEURS DE MUSIQUE

225, avenue Charles-de-Gaulle - 92521 NEUILLY-sur-SEINE Cedex

R.C.S. Nanterre D. 775 679 338

BULLETIN DE DÉCLARATION

(AUTEUR - COMPOSITEUR - ÉDITEUR)

S.A.C.E.M. 10 DEC. 1985 225, Av. Charles de Gaulle

Genre :

Mouvement métronomique et durée d'exécution :

Instrumentation : (nombre de parties d'orchestre)

Titre de l'œuvre : MISTRAL GAGNANT (en majuscules)

du Film :

Auteurs : Renaud SECHAN

Adaptateur :

Compositeurs : Renaud SECHAN

Arrangeur :

Éditeur : CPE MINO MUSIC N° 1

s/Éditeur :

Territoire cédé : TOUS PAYS

RÉPARTITION EN % DES DROITS DE REPRODUCTION MÉCANIQUE (1)
50 %
%
%
%
50 %
%
%
%
%
TOTAL = 100 %

02 JAN. 1986

Nous confirmons en tant que de besoin les apports des droits de représentation publique et de reproduction mécanique, découlant de nos actes d'adhésion aux Sociétés d'auteurs.

Fait à le 19

Signatures des ayants droit :

COMPOSITEUR :

AUTEUR :

ARRANGEUR ou ADAPTATEUR :

EDITEUR :

M. L.	N° D'ORDRE	Version	I. R.	Date FU	Date Rectif.
85	33	2	103	30/12/85	

Indiquer les thèmes musicaux au verso

Pour les œuvres éditées, joindre au bulletin :
- le format ou le manuscrit signé de l'œuvre ;
- la cession Auteur-Compositeur-Éditeur.

(1) Les redevances au titre de l'exploitation radiotélévisuelle et de l'usage public des enregistrements seront réparties conformément à l'alinéa 3 de l'article IX des statuts.

(2) L'indication des thèmes musicaux est facultative dans le cas où le format ou le manuscrit signé joint au présent bulletin est conservé par la S.A.C.E.M.

Ce bulletin doit être signé par tous les ayants droit ; il n'a qu'un caractère déclaratif et n'est attributif d'une part des redevances découlant de l'exploitation de l'œuvre qu'au profit des seuls ayants droit membres de la Société ou de la Société [illegible] par elle.